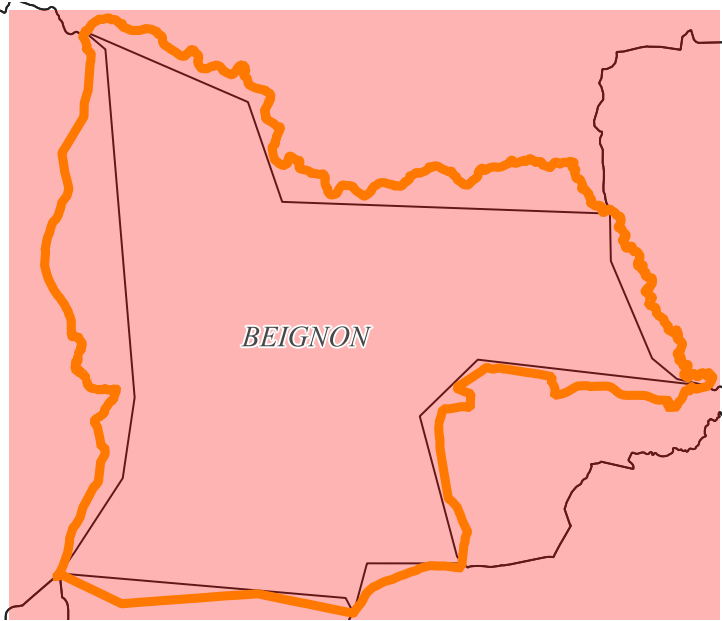


COMMUNE DE BEIGNON

PLAN LOCAL D'URBANISME

Règlement graphique
Pièce 5.0 - Plan général de la commune



Plan du territoire
Echelle 1/7 500 e

PROCEDURE	PRESCRIT	APPROUVE
Révision générale du PLU	24.09.2021	

ZONAGE

Zone urbaine et à urbaniser

- Ua : Zone urbaine centrale
- Uac : Zone urbaine centrale à vocation commerciale
- Uba : Zone urbaine en périphérie du bourg à forte densité
- Ubb : Périphérie urbaine à densité moyenne
- Ubc : Périphérie urbaine à faible densité
- Ue : Zone urbaine destinée aux installations et équipements publics et d'intérêt collectif
- Ui : Zone urbaine industrielle et artisanale
- Um : Zone urbaine militaire
- 1 Aub : Zone à urbaniser à vocation d'habitat
- 1 AUi : Zone à urbaniser à vocation économique

Zone agricole et naturelle

- N : Zone naturelle protégée
- Nm : Zone naturelle militaire
- Ai : Zone agricole exploitée à des fins artisanales
- A : Zone agricole
- Ah : Zone agricole pouvant accueillir des habitats légers

PRESCRIPTIONS

- Secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Emplacement réservé
- Marge de recul de 35 m aux abords des routes départementales
- Lot bâti d'intérêt patrimonial (L.151-19 CU)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
- Elements du paysage à préserver (L.151-23 du CU)
- Terrain cultivé ou terrain non bâti d'intérêt écologique
- Zone tampon
- Zone humide à préserver
- Marge de 30 m aux abords des cours d'eau
- Cours d'eau
- Element de paysage à préserver (L151-23 du CU)
- Hales à créer (L151-23 du CU)
- Linéaire commercial protégé (L151-16 du CU)
- Arbre remarquable (L113-1 du CU)
- Bâti d'intérêt patrimonial (L151-19 du CU)

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Emplacements réservés	Bénéficiaire	Superficie
1 - Equipement public	Commune	203 m²
2 - Chemin de randonnée	Commune	6085 m²
3 - Liaison douce rue du Domaine	Commune	1062 m²
4 - Aire naturelle de jeux et de repos	Commune	610 m²

